

**COMMUNE NOUVELLE  
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES  
CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 6 avril 2022

Nombre de membre en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 15

Séance ordinaire du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le 13 avril 2022 à 19 H 00 à la salle polyvalente de La Tour Blanche.

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

BONNEFOND Daniel	P	DESCREAU Bastien	E	PASSIE Daniel	P
ARCOS Manuel	A	DUGENET Romain	P	PAUTROT Marielle	P
BELLOT Cédric	P	FORET Aurore	P	PRECIGOUT Ludovic	P
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	E	GOBERT Gérard	P	THOMAS Jean-Marie	P
BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	LENEUTRE Bernard	P		
BRACHET Sébastien	P	LESUEUR Florence	P		
CANEVAROLO Agnès	P	MICHELET Patrick	P		

Madame CANEVAROLO Agnès a été élue secrétaire de séance.

**L'ordre du jour :**

- Vote des budgets primitifs 2022 (Budgets principal et Budget annexe assainissement collectif)
- Subventions
- Vote des taux
- Affectation des résultats de l'année N-1
- Marché de travaux : épicerie et logement. Entreprises retenues pour les lots infructueux 9 et 10.
- Achat d'une banquette
- Extension du réseau d'assainissement collectif
- Participation au financement du service assainissement collectif
- Vente de la grange de Cercles
- 8 Mai
- Projet culture du champignon

**Monsieur Gérard Gobert a souhaité intervenir avant le début de la réunion :**

Il fait un rappel :

de la compétence du conseil municipal vis-à-vis du Maire et considère que ce n'est pas le cas sur la commune.

Qu'une profession de foi a été rédigée et que c'est le contrat moral de l'équipe élue. Il précise que chacun c'était engagé à contribuer à la vie de la commune. Il considère qu'après deux ans, il ne se passe rien et rien n'avance.

Mr Gobert indique avoir envoyé un mail à monsieur le Maire faisant une synthèse de sa visite au parc sauvage et l'interrogeait sur des sujets en cours. Il a notamment demandé : Quels projets pour 2022 ?

Un projet d'activité de plein air a été présenté (Maire et un adjoint) en aout 2021 mais quelle suite y est donnée ?

Il considère qu'il y a une rétention d'information. Où amener la commune pour les 4 ans restants ?

Monsieur le Maire ne souhaite pas répondre et indique que tous les domaines ne relèvent pas de la compétence du Conseil Municipal et que le pouvoir de Police appartient au Maire et à lui seul. Il considère que bien des fois ce n'est pas respecté et que la manière dont il est interpellé n'est pas toujours très correcte. Il considère qu'il répond aux questions lorsqu'il est sollicité.

Mr Gobert revient sur les compétences du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que pour le parc sauvage, il y avait une équipe de nommée afin de rencontrer Mr Duguet. Il a très mal pris que Monsieur Gobert décide d'y est aller seul. En conséquence, il n'a pas souhaité diffuser le compte rendu de Mr Gobert.

Monsieur Gobert évoqué les dossiers sensibles de la commune (domaine de la santé, carrière de lumières, audit sur les finances).

Monsieur Gobert évoque les sujets étudiés en réunion Maire-Adjointes et non communiqués au Conseil Municipal. Il souhaite davantage d'échanges en conseil municipal.

Monsieur le Maire ne souhaite pas donner suite et commence l'ordre du jour de la réunion.

**1) Vote des budgets primitifs**

**Budget principal :**

**Budget principal en dépenses et en recettes**

<b>Fonctionnement</b>	<b>693.077,07 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>1.093.371,90 €</b>
<b>Total</b>	<b>1.786.448,97 €</b>

**Section de fonctionnement :**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	183 986,00	0,00	198 980,00	198 980,00	198 980,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	234 215,00	0,00	243 200,00	243 200,00	243 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	59 425,00	0,00	57 711,00	57 711,00	57 711,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>477 626,00</b>	<b>0,00</b>	<b>498 881,00</b>	<b>498 881,00</b>	<b>498 881,00</b>
66	Charges financières	17 635,00	0,00	14 972,69	14 972,69	14 972,69
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
022	Dépenses imprévues	39 199,40		38 023,24	38 023,24	38 023,24
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>634 460,40</b>	<b>0,00</b>	<b>658 888,83</b>	<b>658 888,83</b>	<b>658 888,83</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	120 766,00		133 600,00	133 600,00	133 600,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	795,00		2 690,14	2 690,14	2 690,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>129 561,00</b>		<b>136 290,14</b>	<b>136 290,14</b>	<b>136 290,14</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>864 021,40</b>	<b>0,00</b>	<b>895 077,07</b>	<b>895 077,07</b>	<b>895 077,07</b>

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	---	-------------

-	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>895 077,07</b>
---	--	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	35 500,00	0,00	38 600,00	38 600,00	38 600,00
73	Impôts et taxes	192 553,00	0,00	216 098,00	216 098,00	216 098,00
74	Dotations et participations	172 929,00	0,00	171 298,00	171 298,00	171 298,00
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>602 182,00</b>	<b>0,00</b>	<b>625 998,00</b>	<b>625 998,00</b>	<b>625 998,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>602 182,00</b>	<b>0,00</b>	<b>625 998,00</b>	<b>625 998,00</b>	<b>625 998,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>602 182,00</b>	<b>0,00</b>	<b>625 998,00</b>	<b>625 998,00</b>	<b>625 998,00</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>187 081,07</b>
---	---	-------------------

-	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>893 077,07</b>
---	--	-------------------

**Section d'investissement**

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	71 958,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	138 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>76 958,00</b>	<b>0,00</b>	<b>988 600,00</b>	<b>988 600,00</b>	<b>1 019 723,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>76 958,00</b>	<b>0,00</b>	<b>988 600,00</b>	<b>988 600,00</b>	<b>1 019 723,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	71 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
18	Compte de liaison "affectat" (S.A.r.l.) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600	Dépenses imprévues	14 805,95		3 648,95	3 648,95	3 648,95
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>85 805,95</b>	<b>0,00</b>	<b>73 648,95</b>	<b>73 648,95</b>	<b>73 648,95</b>
46...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 081 688,85</b>	<b>0,00</b>	<b>1 042 248,95</b>	<b>1 042 248,95</b>	<b>1 089 371,90</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 081 688,85</b>	<b>0,00</b>	<b>1 042 248,95</b>	<b>1 042 248,95</b>	<b>1 089 371,90</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

-	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 089 371,90</b>
---	---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	376 969,00	169 161,00	345 243,00	345 243,00	814 394,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	319 120,00	0,00	281 000,00	281 000,00	281 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>696 089,00</b>	<b>169 161,00</b>	<b>626 243,00</b>	<b>626 243,00</b>	<b>765 594,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1058)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison "affectat" (S.A.r.l.) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
46...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>796 089,00</b>	<b>169 161,00</b>	<b>726 243,00</b>	<b>726 243,00</b>	<b>865 594,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	120 766,00		133 600,00	133 600,00	133 600,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	795,00		2 690,14	2 690,14	2 690,14
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

**Opérations d'investissement 2022 :**

OPERATIONS	NUMERO DE L'OPERATION	RESTES A REALISER 2021		NOUVELLE PROPOSITION 2022	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RACCORDLEMENT BATIMENTS CERCLES	2019-02	6.630,00 €			
ETUDE CARRIERE DE LUMIERES	2019-04		CCPR FONDS DE CONCOURS : 5.618 € Région : 5.165 €		
EPICERIE	2020-02	22.489,00 €	DETR 75.900,00 €	291.000,00 €	DEPARTEMENT : 91.284,00 € REGION RENOVATION : 20.000,00 € REGION COMMERCE : 50.000 € EMPRUNT : 66.000€
LOGEMENT A L'ETAGE DE L'EPICERIE	2021-03	12.074,00 €	DETR 46.770,00 €	180.000,00 €	DEPARTEMENT : 26.475,00 € REGION :33.568,00 € EMPRUNT :85.000 €
TOITURE EGLISE	2021-04		DSIL 35.698,00 € (SUR ENVELOPPE DE 142.794,75 €	172.000,00 € 142.794,00 € HT (mais le projet sera plutôt autour des 100.000 € HT. La subvention sera donc proportionnelle	DEPARTEMENT : 35.698,00 EMPRUNT 100.000 €
ACHAT D'UNE BANQUETEUSE	2021-05			10.000,00 €	Comme la Chapelle Montabourlet : 1.900,00 €
SECURITE ROUTIERE (Le bourg ltb, Cercles, La Martelle)	2021-09			3 000,00 €	
CREATION D'UN LOGEMENT DANS LA SALLE DE CONSEIL DE CERCLES	2021-12			65.000,00 €	
RENOVATION DU LOGEMENT DE	2021-13			65.000,00 €	

L'ECOLE DE CERCLES					
TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC -CHEMIN DE LA CROIX SAINT MARC	2021-22	2.100,00 €			
BORNE INCENDIE «Mistoury »	2021-24	5.300,00 €			
COMPLEMENT NUMERO DE RUE	2021-31	360,00 €			
CONVECTEURS LOGEMENT SOCIAL CERCLES	2021-32	770,00 €			
MODIFICATION ECLAIRAGE EXTERIEUR MAISON MEDICALE	2021-33	1.400,00 €			
INSTALLATION DU DEFIBRILLATEUR CERCLES	2022-01			1.700,00 €	
TRAVAUX SUITE A AUDITS ENERGETIQUES(Ecole LTB, Salle des fêtes de Cercles, Espace de coworking)	2022-02			144.000,00 €	DSIL : 47.980,00 € DEPARTEMENT : 29.988,00 € CEE : 4.850 €
REPLACEMENT FOYER N° 48	2022-03			1.600,00 €	
ACHAT DE LA GRANGE DANS LE BOURG DE LTB	2022-04			22.500,00 €	
REPARATION TRACTEUR ISEKI	2022-05			3.700,00 €	
EQUIPEMENT CUISINE CANTINE	2022-06			4.200,00 €	France Relance :3.500,00 €
PANNEAUX MARCHÉ SOUS LA HALLE	2022-07			1.000,00 €	
PLANTATIONS A CERCLES	2022-08			400,00 €	
AUDITS ENERGETIQUES (sur autres bâtiments)	2022-09			3.500,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>51.123,00 €</b>	<b>169.151,00 €</b>	<b>968.600,00 €</b>	<b>596.243,00 €</b>

- Mme Florence Lesueur a souhaité ne pas voter le budget.
- Mr Romain Dugenet a souhaité s'abstenir

### Budget annexe assainissement collectif :

#### Budget principal en dépenses et en recettes

<b>Fonctionnement</b>	<b>75.169,47 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>397.901,42 €</b>
<b>Total</b>	<b>473.070,89 €</b>

Fonctionnement :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	22 050,00	0,00	22 050,00	22 050,00	22 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>37 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 050,00</b>	<b>37 050,00</b>	<b>37 050,00</b>
66	Charges financières	10 850,00	0,00	9 367,29	9 367,29	9 367,29
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 381,00		3 210,79	3 210,79	3 210,79
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>61 281,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 828,08</b>	<b>48 828,08</b>	<b>48 828,08</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		19 266,39	19 266,39	19 266,39
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	6 206,00		6 206,00	6 206,00	6 206,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>6 206,00</b>		<b>25 541,39</b>	<b>25 541,39</b>	<b>25 541,39</b>
<b>TOTAL</b>		<b>67 688,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 189,47</b>	<b>75 189,47</b>	<b>75 189,47</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>75 189,47</b>
---	------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	38 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>38 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>38 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	6 566,00		6 566,00	6 566,00	6 566,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>6 566,00</b>		<b>6 566,00</b>	<b>6 566,00</b>	<b>6 566,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>44 688,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 688,00</b>	<b>49 688,00</b>	<b>49 688,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>26 803,47</b>
---	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>75 189,47</b>
---	------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>18 976,38</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	------------------	---

Investissement :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>85 685,00</b>	<b>85 685,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>120 685,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>85 685,00</b>	<b>85 685,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>120 685,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	379 953,00	0,00	268 800,00	268 800,00	268 800,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	19 764,99		1 170,25	1 170,25	1 170,25
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>389 717,99</b>	<b>0,00</b>	<b>289 970,25</b>	<b>289 970,25</b>	<b>289 970,25</b>
46...	Total des opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>485 402,99</b>	<b>85 685,00</b>	<b>304 970,25</b>	<b>304 970,25</b>	<b>389 655,25</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	6 666,00		6 666,00	6 666,00	6 666,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		650,17	650,17	650,17
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>6 666,00</b>		<b>7 246,17</b>	<b>7 246,17</b>	<b>7 246,17</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>481 988,89</b>	<b>85 685,00</b>	<b>312 216,42</b>	<b>312 216,42</b>	<b>387 801,42</b>

+	
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
=	

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>387 801,42</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	254 010,00	254 012,00	7 500,00	7 500,00	261 512,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>254 010,00</b>	<b>254 012,00</b>	<b>7 500,00</b>	<b>7 500,00</b>	<b>261 512,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	12 351,50	0,00	6 700,00	6 700,00	6 700,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>12 351,50</b>	<b>0,00</b>	<b>6 700,00</b>	<b>6 700,00</b>	<b>6 700,00</b>
46...	Total des opérations pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>266 361,50</b>	<b>254 012,00</b>	<b>14 200,00</b>	<b>14 200,00</b>	<b>280 561,50</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		19 266,39	19 266,39	19 266,39
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	6 285,00		6 285,00	6 285,00	6 285,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		650,17	650,17	650,17
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>6 285,00</b>		<b>26 221,56</b>	<b>26 221,56</b>	<b>26 221,56</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>272 646,50</b>	<b>254 012,00</b>	<b>40 421,56</b>	<b>40 421,56</b>	<b>284 433,56</b>

+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>103 487,88</b>
=	

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>387 801,42</b>
---	-------------------

Madame Marielle Pautrot souhaitait savoir quelle est la capacité de désendettement de la commune.

Réponse à sa question :

La capacité de désendettement de la commune (budget principal seul) consiste à calculer en années le temps qu'il faudrait à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement ; dans votre cas  $589.773 \text{ € (dette)} / 126.048 \text{ € (Autofinancement)} = 4.68$

Compte tenu des données au terme de l'exercice 2021 il faudrait 4.68 années à la commune pour rembourser sa dette.

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale).

## 2) Subventions 2022

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant des subventions à attribuer au titre de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 2.588 €, répartie comme indiqué ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ADMR</b>	1 070 €
<b>COMITE DE JUMELAGE</b>	100 €
<b>FONDATION DU PATRIMOINE</b>	150 €
<b>JUDO VERTEILLAC</b>	200 €
<b>SECOURS POPULAIRE Français</b>	100 €
<b>TSMB</b>	650 €
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	100 €
<b>UDAF</b>	50 €
<b>ADIL</b>	40 €
<b>CROIX ROUGE</b>	100 €
<b>SYNDICAT D INITIATIVE</b>	100 €
<b>TEAM CYCLISTE Verteillac</b>	200 €
<b>FETE DU SPORT VERTEILLAC</b>	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>3.060 €</b>

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce sujet.

## 3) Vote des taux d'imposition pour 2022

Conformément à l'article 1636 b sexies du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable. Cette base est déterminée par les Services Fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter les taux d'imposition 2021 pour la commune nouvelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Fixe à

- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.15 %
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,31 %

Considérant la décision de lisser les taux de chacune des communes historiques, les taux 2022 applicables seront respectivement pour :

#### LA TOUR-BLANCHE

- ✓ La taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,75 %
- ✓ La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,26 %

#### CERCLES

- ✓ La taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,06 %
- ✓ La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,18 %

#### 4) Affectation de résultat N-1 de la section de fonctionnement

#### Affectation de Résultat N-1 de la section de fonctionnement. Budget Principal

<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>125.252,67</b>
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>161.828,40</b>
<b>C/ Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	<b>287.081,07</b>
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	<b>71.787,76</b>
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	<b>118.028,00</b>
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	<b>0,00</b>
<b>COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D INVESTISSEMENT 1068</b>	
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE 1068</b>	<b>120.000,00</b>
<b>REPORT EXCEDENTAIRE EN FONCTIONNEMENT 002</b>	<b>167.081,07</b>

#### Affectation de Résultat N-1 de la section d'exploitation. Budget annexe assainissement collectif

<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>19.303,47</b>
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>	<b>13.000,00</b>

<b>ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</b>	
<b>C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>32.303,47</b>
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	<b>103.467,86</b>
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	<b>168.327,00</b>
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	<b>0,00</b>
<b>COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D INVESTISSEMENT 1068</b>	
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE 1068</b>	<b>6.700,00</b>
<b>REPORT EXCEDENTAIRE EN FONCTIONNEMENT 002</b>	<b>25.603,47</b>

**5) Aménagement d'une épicerie au rez-de-chaussée et d'un logement à l'étage. Choix des entreprises.  
Lot 9 et lot 10**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux a été lancé à la consultation en décembre dernier afin d'aménager une épicerie au rez-de chaussée et un logement à l'étage dans un même bâtiment.

La remise des offres était fixée au 28 janvier 2022. Deux lots étaient infructueux du fait de n'avoir aucune proposition : lot 9 faïence carrelage et lot 10 lot parquet bois.

La commune et le maître d'œuvre ont demandé à plusieurs entreprises de chiffrer ces prestations comme le prévoit l'article R.2122-2 du code de la commande publique par le biais de devis.

L'analyse des offres reçues a été faite par le maître d'œuvre. Il est donné lecture de cette analyse à l'ensemble du Conseil Municipal. Les offres les moins disantes sont

LOTS	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
LOT 09 : PARQUETS	TNS	13 815,88 €	16.579,06 €
LOT 10 : FAIENCE CARRELAGE	Mathieu & cie	12 212,07 € ( variante 60x60 carrelage en rdc)	14.654,48 €
SOUS-TOTAL (Lot 9 et 10)		26.027,95 €	31.233,54 €

TOTAL GENERAL POUR TOUS LES LOTS DE 1 à 11	439 252,75 €	527.103,30 €
---	--------------	--------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité l'attribution des lots 9 et 10 à :
  - L'entreprise TNS pour le lot 9
  - L'entreprise Mathieu et compagnie pour le lot 10
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents avec les entreprises retenues.

### Synthèse des offres retenues

LOT	Entreprise	Prix HT
LOT 01 : VRD/ DEMOLITIONS GROS ŒUVRE	Rmpb	128 894,35 €
LOT 02 : MOB CHARPENTE BARDAGE	Lafaye bâtiment	37 211,24 €
LOT 03 : COUVERTURE ETANCHEITE	Lafaye bâtiment	14 292.29 €
LOT 04 : MENUISERIES EXTERIEURES	Lafaye bâtiment	Base : 40 932.80 € PSE : 3 224 €
LOT 05 : PLATRERIE DOUBLAGE ISOLATION	TNS	42 855,60 €
LOT 06 : MENUISERIES INTERIEURES	TNS	33 967,00 €
LOT 07 : ELECTRICITE	Beauvieux électricité	37 951,45 €
LOT 08 : CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	Morisset	54 568,17 €
LOT 09 : PARQUETS	TNS	13 815,88 €
LOT 10 : FAIENCE CARRELAGE	Mathieu & cie	12 212.07 €

LOT 11 : PEINTURE	TNS	22 551,90 €
TOTAL		439 252,75 €

#### 6) Achat d'une banquetteuse

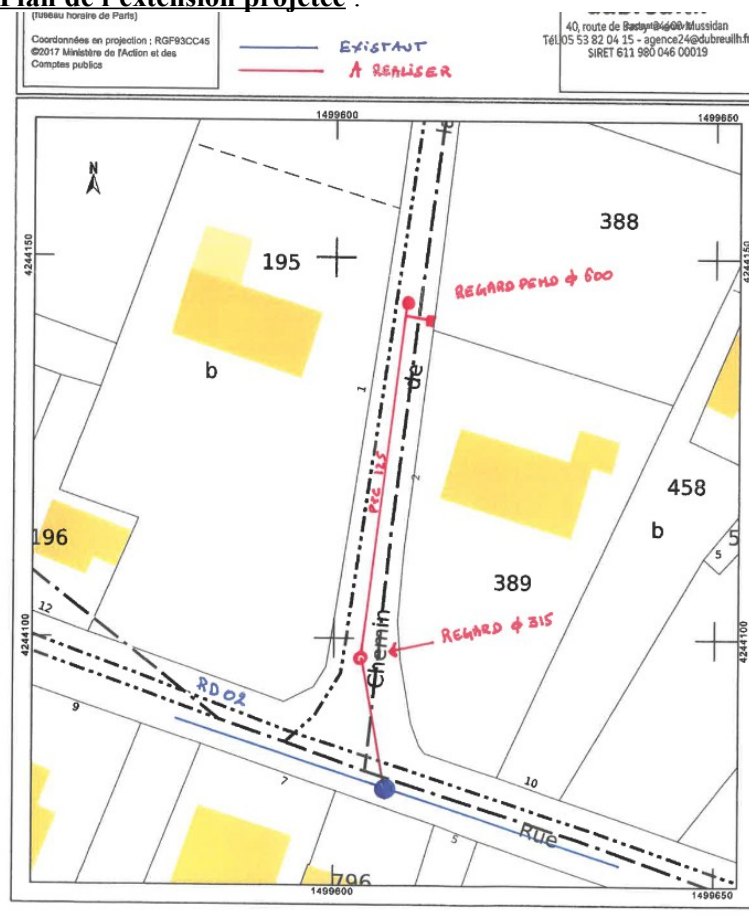
Achat d'une banquetteuse de la marque Desvoys DMP Polygreen auprès de la société VM motoculture.

Le montant du devis a pris environ 10 % depuis la dernière réunion. La somme ouverte au niveau du budget primitif devrait suffire.

#### 7) Extension du réseau d'assainissement collectif

Présentation de quelques devis mais cela reste à négocier.

#### Plan de l'extension projetée :



#### 8) Participation au financement du service d'assainissement collectif

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose que, pour financer le service public d'assainissement collectif, la commune peut instituer par délibération deux participations des riverains prévues par le code de la Santé Publique :

**I - La participation aux frais de branchement (P.F.B.)**, instituée par l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique, est perçue auprès des propriétaires d'habitations :

- existantes lors de la mise en place des collecteurs
- édifiées postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte pour lesquelles la collectivité réalise le branchement.

Cela représente la participation de ceux-ci aux dépenses de branchement sous la voie publique, y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.

**2 - La participation pour le financement de l'assainissement collectif (P.F.A.C.)**, instituée par l'article L.1331-7 modifié par la LOI n°2012-du 14 mars 2012 - art. 30 (V) du Code de la Santé Publique est perçue auprès des propriétaires des immeubles, sous réserve que leurs raccordements génèrent un apport d'eaux usées supplémentaires, dans les cas suivants :

- D'extensions d'habitations
- De demande de raccordement d'une habitation non raccordée initialement au réseau de collecte
- D'un permis de construire déposé après la mise en service du collecteur

La P.F.A.C. concerne les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées en application de l'article L. 1331-1 pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation.

Cette participation est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

### ***1 - Institution de la participation aux frais de branchement***

#### **a) Cas des immeubles existants lors de la création du réseau d'assainissement et immeubles réalisés postérieurement**

En application des alinéas 1 et 4 de l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique :

- de réaliser d'office les parties de branchement situées sous la voie publique lors de la construction d'un réseau d'assainissement,
- d'instaurer la participation aux frais de branchement en remboursement partiel des dépenses entraînées par ces travaux, à la charge des propriétaires.

La commune, ne souhaitant pas créer d'inégalité entre les riverains par le seul choix du tracé du collecteur principal, retient un montant unique de 1.500 € HT, soumis au taux de TVA en vigueur.

Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire de l'immeuble dès la mise en service du réseau auquel il est raccordable.

### ***2 - Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (P.F.A.C.)***

Conformément au deuxième alinéa de l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le Conseil Municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires, une participation pour le financement de l'assainissement collectif des immeubles concernés par l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées en application de l'article L. 1331 du code la santé publique.

#### **a) Pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau et constructions nouvelles**

Le montant de la P.F.A.C. est fixé à la moitié de montant des travaux supporter par la collectivité avec un plafond maximum de 7 000,00 €.

#### **9) Mise en vente d'un bâtiment communal**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de nombreux biens immobiliers, lesquels constituent un patrimoine conséquent. Pour autant, il s'avère qu'elle n'a pas l'usage d'un d'entre-deux en raison de son besoin en travaux.

Le constat de la vacance du patrimoine est un motif de réflexion autour de la question de la politique immobilière municipale, d'autant que celle-ci doit aujourd'hui être gouvernée par des exigences d'optimisation, de rationalisation des charges et des coûts que la commune doit supporter.

Aussi dans ce contexte, il est proposé de mettre à la vente un ensemble immobilier sis sur le territoire de la commune historique de Cercles figurant au cadastre sous les références ci-après :

SECTION	REFERENCE PARCELLAIRE	ADRESSE	CONTENANCE
93	V10 pour partie	25 route du Peyrat	05 a 21 ca
93	V12	25 route du Peyrat	03 a 86 ca
93	V13	25 route du Peyrat	01 a 91 ca

Cet ensemble immobilier est composé

- d'un bâtiment composé d'une maison ancienne en pierre à rénover entièrement,
- d'une grange en pierre,
- d'un hangar en parpaing,
- de terrains situés en zone UA du PLUI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de mettre en vente ce bien immobilier,
- Propose une mise en vente pour la somme de 85.000 €
- Indique que cette somme pourra être négociée
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser la publicité nécessaire afin de communiquer sur cette vente.

Affiche diffusée :

## Commune de LA TOUR-BLANCHE - CERCLES

### Vente de bâtiments à Cercles



Mairie de La Tour-Blanche - Cercles  
1, place de Nanchapt  
24320 La Tour-Blanche - Cercles

05.53.91.11.98

communelatourblanchecercles@orange.fr

http://www.la-tour-blanche-cercles.fr

facebook https://www.facebook.com/La-Tour-Blanche-Cercles-notre-Commune

Vente d'un ensemble immobilier sis sur le territoire de la commune historique de Cercles figurant au cadastre sous les références ci-après :

SECTION	REFERENCE PARCELLAIRE	ADRESSE	CONTENANCE
93	V10 pour partie	25 route du Peyrat	05 a 21 ca
93	V12	25 route du Peyrat	03 a 86 ca
93	V13	25 route du Peyrat	01 a 91 ca

Comprenant :

- un bâtiment composé d'une maison ancienne en pierre à rénover entièrement,
- une grange en pierre
- un hangar en parpaing
- des terrains situés en zone UA du PLUI

mise en vente pour la somme de 85.000 €

Plan de situation



source : Cadastre.gouv.fr



## 10) 8 Mai

Il est décidé de ne pas organiser de repas pour le 8 mai cette année mais de réfléchir sur un nouveau dispositif. Il est toutefois précisé que des colis ont été offerts aux plus de 70 ans afin de leur permettre de découvrir des produits locaux.

Il est évoqué la possibilité d'inviter toute la population mais moyennant une participation.

## 11) Projet culture du champignon

Il est donné lecture du courrier de Mr Lapierre.

Ce dernier souhaite installer une ferme champignonnière dans les anciennes carrières de la commune. Il considère le site adapté à son activité.

Il souhaite pour ce projet quelques aménagements :

A savoir :

- Elargir le chemin et installer un portail
- Fermer l'entrée de la carrière à l'aide de portes en métal.
- Equiper le lieu en eau et électricité

Lorsque la question du loyer a été discuté ce dernier a évoqué un bail de type bail à ferme. Il s'agit d'un bail agricole très restrictif pour le propriétaire et qu'il l'engage sur de nombreuses années. De plus le montant du « Fermage » serait dérisoire.

Après discussion, il est mis en perspective le montant de l'investissement, le loyer, le type de bail qui enferme la collectivité. Il est donc décidé de ne pas donner suite à ce projet.

## 12) Questions diverses

### **Sécurité routière :**

- -il est indiqué qu'une réunion est prévue à Coutures le 26 avril 2022 afin d'intégrer le surplus de camion que va générer l'installation de l'usine Chausson et le développement de l'usine Meac. Le sujet de la sécurité au sein de la commune de La Tour-Blanche-Cercles sera intégrée dans cette réflexion globale.
- Il est demandé d'installer des panneaux pour la circulation des bus afin de faciliter l'accès au moulin
- Il est demandé de définir une place de stationnement réservée devant chez ex Mme Zolla pour permettre des livraisons pour le magasin de Mr Chanseaud Arold.

### **Modifications des horaires de l'éclairage public :**

Avant de changer les horaires, il est proposé de réaliser des travaux sur des lanternes vétustes.

Un rendez-vous sera pris avec le syndicat département d'électrification.

